

LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL EST **INTERDIT** PAR LA LOI !

Zéro tolérance, zéro silence !!

L'employeur a une obligation de sécurité.
Toute forme de violence sexiste ou sexuelle, verbale ou physique,
est interdite et doit cesser immédiatement.



QU'EST CE QUE C'EST?

HARCÈLEMENT SEXISTE

Tout propos ou comportement lié
au sexe qui porte atteinte à la
dignité.

Exemples : remarques sexistes,
blagues...

HARCÈLEMENT SEXUEL

Tout propos ou comportement à
connotation sexuelle ou sexiste.

Exemples : propositions, regards
insistants, messages déplacés...

AGRESSION SEXUELLE

Tout contact physique imposé,
sans consentement.

Exemples : attouchements, baisers
imposés...

VIOL

Tout acte de pénétration, orale,
anale ou vaginale, commis avec
violence, contrainte ou surprise.

Exemples : contrainte, menace...



Les hommes peuvent aussi être victimes.
Parlons-en, agissons ensemble.



CONTACTEZ LA CFTC

Dorothee, votre référente
Harcèlement Sexiste et Sexuel

06 01 74 95 38

dorothee.lobo@outlook.fr

***Vous n'êtes pas
seul(e).***

***La CFTC est à vos
côtés pour vous
écouter, vous soutenir
et vous accompagner.***



RESTEZ CONNECTES
Avec la CFTC



Site internet



Facebook



Instagram



TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

